

Réf: Dossier N° 044536

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « KONE SIGATA SOULEYMANE TRANSPORT »

Siège social Abidjan, Cocody, DEUX PLATEAUX PRÈS DU
CENTRE COMMERCIAL SOCOCE, Lot 679, Ilot 70

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 04/10/ 2021 , et enregistrés au CEPICI le 04/10/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KONE SIGATA SOULEYMANE
TRANSPORT »

Objet : TRANSPORT PUBLIC, IMPORT-EXPORT, VENTE DE
PIECES

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales
de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires,
numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et
entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social : Abidjan, Cocody, DEUX PLATEAUX PRÈS DU
CENTRE COMMERCIAL SOCOCE, Lot 679, Ilot 70

Dirigeant(s) : M KONE SIGATA SOULEYMANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B13-06251 du 15/10/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°30498/GTCA/RC/2021 du 15/10/2021

